

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020 PROCES VERBAL

L'An deux mille vingt, le sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2020.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Corine ARSAC, Bastien FARGEOT, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Fanély MONVILLE, Marie-Renée AVON, Geneviève BOUIX, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Michel BERNE, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Sandrine AUGIER.

POUVOIRS : Stéphanie HOuset à Antonin KOSZULINSKI, Patrick GROUPIERRE à Corine ARSAC, Isabelle WICKI à Sabine TAULEIGNE, Philippe MILLOT à Laurent PEMEANT, Luc CHARPENTIER à Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ à Lilian CHAMBONNET, Guy LE DROGO à Geneviève BOUIX, Sylvie DELOCHE à Jean-Louis SAINT-CLAIR, Danièle BERTHONNET à Michel BERNE, Alain SIVAN à Marie-José BAYOUD-TORRES, Ali CHAABI à Agnès PAGES, Claude ILLY à Sandrine AUGIER.

En ouverture de séance, l'Assemblée observe une minute de silence en mémoire du Président Valéry Giscard d'Estaing.

Le compte rendu du Conseil Municipal précédent est adopté sans observation et Jean-Louis SAINT-CLAIR est désigné secrétaire de séance.

1- Débat d'orientation budgétaire - (Rapporteur : G. GIRARD – S. BROT)

En préambule, Madame le Maire expose :

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Il est encore difficile aujourd'hui de se projeter sur l'année 2021 mais c'est pourtant ce que nous allons essayer de faire avec Mme BROT qui vous présentera dans quelques instants le rapport d'orientation budgétaire. Cet exercice est nouveau pour quelques-uns d'entre vous. Je vous rappelle qu'il est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants en application de l'article L 2312-1 du CGCT.

LE CONTEXTE NATIONAL

Comme vous le savez tous, la France traverse une période inédite, tout comme le reste du monde.

La crise sanitaire de la COVID-19 : c'est avant tout des milliers de victimes dont on ne peut rester insensible. Ce sont des services médicaux sous tension ! Et sans vouloir faire du catastrophisme, c'est aussi une économie mondiale fortement impactée qui pourrait nous faire craindre une augmentation des défaillances d'entreprises et commerces avec toutes les conséquences désastreuses que cela pourrait entraîner. Dans le même temps, les attentats barbares de Conflans-Sainte-Honorine et Nice, nous ont replongés dans la noirceur de 2015.

Nous nous devons d'imaginer demain avec optimisme mais force est de constater qu'à l'aube de 2021 la crise semble s'installer dans une certaine durée. Le manque de lisibilité est inquiétant et nous espérons de tous nos vœux une sortie définitive de crise pour le 1er semestre 2021 avec prochainement un vaccin pour endiguer cette pandémie.

Pour les collectivités, la crise sanitaire aura des répercussions en matière de charges supplémentaires mais aussi des baisses de leurs recettes en 2021, 2022 voire plus. En effet, le mécanisme propre du paiement de la CVAE par les entreprises fait que les incidences de la crise vont avoir des répercussions

sur plusieurs exercices pour les collectivités. Un retour à un produit d'avant crise ne serait pas attendu avant 2024.

Dans son plan de relance l'État doit consacrer 40 milliards à restaurer la compétitivité de l'appareil productif français. En parallèle il est à noter que la dette de l'État augmente de façon vertigineuse mais cette dette publique ne semble plus être un obstacle pour notre gouvernement. Je vous laisse tous méditer sur ce qui nous attend dans les années à venir !

Le projet de loi de finances pour 2021 amplifie la mise sous tutelle financière des communes et des intercommunalités. La suppression de la taxe d'habitation n'est pas remise en cause. D'ici à 2023 plus personne ne paiera la taxe d'habitation. Le montant compensé pour les communes est calculé avec un coefficient correcteur qui vous est présenté dans le rapport que vous avez reçu.

SITUATION LOCALE

Le budget 2021 sera soumis au vote de notre assemblée en février prochain et non en décembre comme l'année dernière. Il reste encore des incertitudes à lever sachant qu'un budget primitif, dès lors qu'il vous est proposé et voté, nous engage.

Nous avons décidé que malgré les conditions exceptionnelles vécues, nous nous devons de nous projeter avec ambition sur l'avenir pour mettre en œuvre le programme pour lequel nous avons été élus et qui sera notre fil conducteur pour les 6 prochaines années.

Nous nous sommes engagés auprès des Portoises et des Portoises sur le gel de la fiscalité locale durant le mandat écoulé : engagement respecté. Sur le mandat qui démarre, nous nous sommes engagés à maîtriser la fiscalité locale pour préserver le pouvoir d'achat de tous, mais au train où vont les choses, cette maîtrise de la fiscalité va devenir une équation des plus difficiles. Mais vous connaissez notre sens collectif de la gestion, tout comme les qualités de Mme BROT à remplir sa mission pour y arriver.

Nous devons nous servir de notre attractivité et de notre capacité à aller rechercher de façon active des ressources extérieures auprès de l'Etat, la Région, le Département, l'Agglomération. A ce titre je tiens à féliciter nos services pour être à l'affût de tous les dispositifs de subventions existants.

Par ailleurs le nombre de DIA (Déclaration d'intention d'aliéner) obligatoire pour toute transaction immobilières, démontre une stabilité sur 2020 et ce, malgré les périodes de confinement successives par rapport à l'année 2019. Autour de 140 en 2020, 791 sur le mandat qui vient de s'achever contre 597 sur le mandat précédent soit plus de 30% supplémentaires.

Autre élément important : Le dernier chiffre connu des demandeurs d'emploi. Au 30 octobre 2020 il n'a jamais été aussi bas depuis 2015 : 747 en janvier 2015 - 897 en décembre 2016 (plus haut) - 727 en octobre 2020 (plus bas). Ces indicateurs sont importants pour mesurer le niveau d'activité de notre tissu économique et l'optimisme de nos administrés à regarder l'avenir avec un peu d'espoir !

Les visites d'entreprises que nous avons reprises sont aussi des bons indicateurs sur le niveau d'activité et pour conforter les relations avec notre cellule emploi.

Nous devons contribuer au maintien de l'optimisme ambiant ! Avec un programme ambitieux d'investissement pour accompagner la relance à notre niveau local dans cette période cruciale. Relance indispensable pour conforter nos entreprises, l'emploi et pour satisfaire aux besoins de notre collectivité.

Sachant que nous avons investis 16 millions sur le dernier mandat. Et l'agglomération 13 millions.

Nous avons été plus que visionnaires en lançant dès le début de l'année les travaux du Stade Gabriel Coullaud : travaux de réfection de la tribune et de l'espace de réception qui devraient être dignes, à la reprise des différents championnats, en début 2021, d'offrir à nos clubs de Foot et Rugby un écrin des plus prestigieux et digne de la montée en F2 pour la VEORE XV. Les travaux ont pris du retard sur le calendrier initial mais les nouveaux équipements devraient être finis fin décembre.

Il faut souligner que nous avons profité, suite au raccordement du stade au réseau d'assainissement, de proposer la connexion des habitations de la route de Monerit. Il va en être de même pour les habitants du hameau de la Motte et de la ferme Margerie.

Je vous rappelle aussi la piscine couverte qui, au moment où je vous parle, et COVID oblige, n'a pu être inaugurée le 12 novembre et encore moins ouvrir. Nous attendons, comme nos administrés cet événement avec impatience.

SUR LE VOLET DE L'ENVIRONNEMENT

Nous lancerons notre arboretum, projet environnemental majeur, route de Beauvallon. Une commission ad hoc, avec nos services va y travailler. Et nous vous rappelons la fin du chantier de l'aménagement d'une ferme photovoltaïque quartier des Galles pour une reconversion du site des plus utile avec d'ici peu la production d'énergie solaire équivalente à la consommation d'énergie de 750 foyers.

EN MATIERE D'URBANISME

Un programme de voirie qui intégrera notamment la création d'une voirie de circulation impasse des Aurores devant la nouvelle maison des solidarités à l'entrée Nord pour sortir sur le giratoire Nord pour sécuriser le flux.

Un programme annuel d'espaces verts soucieux de préserver notre label 3^{ième} fleur.

SUR LE VOLET SOLIDARITE

Nous intégrerons le 2^{ième} tiers de la participation communale à la rénovation des Descartes. Début janvier verra la démolition du Bâtiment A pour laisser place à des constructions neuves moins denses pour favoriser le parcours résidentiel des futurs locataires.

Ainsi que la réhabilitation du Fernand Léger pour poursuivre un travail de fond sur la mise à niveau de notre parc de logements sociaux.

Toutes ces actions sont possibles par une présence active dans les instances de décision. Je vous rappelle que l'aide sociale ne s'est jamais arrêtée durant les confinements, au contraire de l'action de certaines associations caritatives, et reste très à l'écoute des besoins

Il faut d'ailleurs et de façon très surprenante, noter un léger fléchissement des demandes d'aide qui s'explique en partie par les aides exceptionnelles de solidarité de l'État versées aux plus démunis.

Ce phénomène a été constaté sur l'ensemble de notre département et partagé, avec les services de l'État le 23 novembre dernier lors de la tenue du comité responsable du Plan département d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées que j'ai coprésidé avec la secrétaire générale de la Préfecture et le directeur de la DDCS et en présence d'une trentaine d'acteurs œuvrant sur ces sujets.

Et ce malgré une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA mais pour conserver des droits aucune radiation n'a été faite.

L'accueil dans les écoles est notre priorité pour lutter contre l'échec scolaire le plus en amont possible. Les conditions d'enseignement sont chaque année améliorées par une écoute bienveillante des équipes éducatives et la validation des projets scolaires.

SUR LE VOLET SECURITE

Nous travaillerons sur l'extension de notre réseau de caméras pour qu'en 2022 nous puissions en installer des nouvelles, sachant que le volet administratif est relativement long.

SUR L'ASPECT FINANCES ET PERSONNEL

Toujours avec une maîtrise des charges de fonctionnement mais avec un autofinancement qui diminue, nous aurons recours à l'emprunt pour les gros projets pour mieux répartir la charge dans le temps de nos futures réalisations. Les taux bas, et notre coefficient d'endettement maîtrisé, nous permettent ce levier.

Nous aurons à nous adapter, à fonctionner autrement, pour tirer des leçons de cette crise sanitaire en termes d'organisation de réunions. Vous aurez constaté que notre salle du conseil est équipée, nous permettant l'organisation de réunion et la tenue de nos assemblées en visioconférence si besoin. Mode de fonctionnement que nous devrons probablement intégrer à l'avenir comme un fonctionnement normal et non plus exceptionnel.

ENFIN SUR LE VOLET ASSOCIATIF.

L'acquisition du terrain pour notre futur gymnase devrait intervenir en cette fin d'année ou au plus tard en tout début 2021. Nous pourrions ainsi lancer le dossier administratif pour un début de construction fin

2021 et une livraison fin 2022, le plus gros engagement financier du mandat. En parallèle nous aménagerons de nouveaux locaux associatifs sur le site.

Nous ferons le maximum pour préserver la qualité de la vie associative portoïse avec un soutien au monde associatif sans faille et une reconduction de toutes nos animations pour que lien social se renoue au plus vite avec la même intensité après cette période où la moindre poignée de mains ou embrassade est interdite !

Le budget que nous vous présenterons sera la traduction de cet état d'esprit.

Avec toujours la même détermination, réactivité, efficacité.

Suzanne BROT présente ensuite le rapport d'orientation budgétaire, mettant l'accent sur la structure financière du budget de la collectivité (DGF- effort fiscal – maîtrise des dépenses et rigidité des recettes) et sur l'évolution de la politique des ressources humaines.

Pour Monsieur TRAPIER, le manque de visibilité, et l'absence de décision de l'État auraient justifié un report du débat. Il souligne que la crise sanitaire ajoutée à la crise socio-économique provoquera une crise de société amplifiée par le refus de l'État d'en compenser les coûts pour les foyers. Car si les milliards pleuvent sur les entreprises, pas un euro de plus pour les collectivités n'est attendu. Ce qui peut s'apprécier pour les TPE ou PME est difficilement acceptable pour les grandes entreprises qui continuent à verser des dividendes.

Il considère que la fracture des inégalités n'est pas prise en compte dans la présentation, alors que toutes les associations tirent la sonnette d'alarme et qu'un million de personnes supplémentaires seraient passées sous le seuil de pauvreté. La commune devrait être à la hauteur de ces enjeux et les élus de Portes Citoyenne sont inquiets pour les familles (d'où la question de la restauration scolaire traitée plus tard).

En conclusion, les décisions sont prises en fonction d'un affichage politique qui donne l'illusion d'une solidarité peau de chagrin sans consistance.

Geneviève GIRARD rappellera qu'il y a une différence entre les discours ambiants, au national, et la réalité constatée au local. Deux exemples, à travers d'une part l'assemblée générale de la Banque Alimentaire qui a fait état de sa capacité à répondre aux nouveaux besoins qui pourraient s'exprimer. D'autre part, au niveau départemental et des aides directes du Fond Unique pour le Logement et l'Habitat qui en 2019 s'élevaient à 1 599 000 € et au 30 septembre sont à 338 856 €.

Madame le Maire est pleinement consciente que l'État ayant perfusé tout le monde, les difficultés ne se font pas jour en ce moment. Pour autant, le CCAS répondra aux besoins sociaux qui s'exprimeront, avec le soutien financier de la Commune.

2- Décision modificative n°2 - Budget communal - (Rapporteur : S. BROT)

Le groupe Portes Citoyenne n'ayant pas voté le budget primitif, il ne votera pas la décision modificative qui est adoptée par 26 voix pour et 7 voix contre.

3- Subventions associations sportives, saison 2020/2021 - (Rapporteur : V. GARCIA)

Le Conseil Municipal attribue aux associations sportives les subventions 2020, avec une valeur du point revalorisé de 1 % soit 4,95 €

- Association Sportive du Collège Jean Macé	2 115,00 €
- Bike Club Portoïse	903,00 €
- BMX Portes-lès-Valence	3 473,00 €
- Boxe Ring Portoïse et Valentinoïse	3 187,00 €
- Cyclotouristes Portoïse	661,00 €
- Football Club Portoïse	12 424,00 €
- Jogging Club Portoïse	1 092,00 €

- Judo Jujitsu Taïso	10 840,00 €
- La Danse de Laeti	3 988,00 €
- La Flèche sous Bois	3 547,00 €
- La Mouette	4 421,00 €
- Pétanque Cheminote Portoise	2 913,00 €
- Sports et Loisirs	4 681,00 €
- Tennis de Table Portois	3 410,00 €
- Twirling Club Portes-lès-Valence	5 499,00 €
- U.G.S.P	9 969,00 €
- USCP Basket	7 983,00 €
- USCP Tennis	4 090,00 €
- USCP Volley	1 123,00 €
- US Véore XV	23 156,00 €
- Viet Vu Dao	2 341,00 €

Mesdames PAGES et BAYOUD s'interrogent sur la baisse au global du montant des subventions, malgré la revalorisation du point de 1 % et proposent que le coût de la soirée des bénévoles (annulée pour cause de COVID-19) soit reversé aux associations.

Pour Geneviève GIRARD, cela relève d'une méconnaissance du modèle (que d'autres collectivités souhaitent adopter) qui est équitable et équilibré, et qui a l'approbation du monde associatif sportif. Les variations d'attributions individuelles sont le reflet de la vie des clubs, l'essentiel des variations provenant soit d'un différentiel de licenciés (avec une « prime » à la jeunesse), soit d'évènements particuliers (anniversaire du club). Au global cela peut faire moins d'une année sur l'autre, mais il n'y a pas d'objectif de baisse (surtout pour un montant de 238 € non significatif).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4- Subventions associations non sportives et non culturelles, saison 2020/2021 - (Rapporteur : V. GARCIA)

Le Conseil Municipal attribue aux associations non sportives et non culturelles les subventions suivantes :

- Comité du souvenir français	208,00 €
- Comité d'entente et de liaison des anciens combattants	444,00 €
- ANCAC	154,00 €
- Association communale de chasse agréée	535,00 €
- Union des Commerçants et Artisans Portois	1 400,00 €
- Atout jeune	100,00 €
- Femmes solidaires	1 580,00 €
- Créa Passion	264,00 €
- Ateliers créatifs de Frannie	160,00 €
- Association Féminine de Travaux Manuels	625,00 €
- Club Ambroise Croizat	1 250,00 €
- Comité des Œuvres Sociales	11 110,00 €
- Secours catholique	265,00 €
- Les Portes de l'emploi	4 750,00 €
- Agir et Mieux Vivre	1 040,00 €
- Portes Citoyenne	200,00 €
- Portes solidaire	80,00 €
<u>Associations extérieures :</u>	
- Banque alimentaire	545,00 €
- Amicale des donateurs de sang bénévoles Valence et Agglomération	160,00 €
<u>Organisations syndicales :</u>	
- UL CFDT	580,00 €
- UL CGT	580,00 €

Madame PAGES souhaiterait une augmentation de 1000 € pour la Banque Alimentaire.

Madame le Maire rappelle que l'essentiel de l'aide de la Commune vient par la mise à disposition de moyens (salles, transports, etc....).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5- Subventions aux associations culturelles pour l'année 2021 - (Rapporteur : L. CHAMBONNET)

Le Conseil Municipal attribue aux associations culturelles les subventions suivantes :

	Fonctionnement 2020	Exceptionnelle 2021
- Action Jeune Théâtre	2 000 €	2 gratuités Train Théâtre
- Chorale Cantavioure	200 €	
- Comité des fêtes	1 300 €	
- Écurie Mistral	800 €	
- Mémoire Vivante de Portes-lès-Valence	1 000 €	

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6- Subventions associations sportives des écoles élémentaires, année scolaire 2020/2021. - (Rapporteur : C. ARSAC)

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention de 4 € par élève aux associations sportives ou coopératives des écoles élémentaires, soit :

- Association sportive Fernand Léger : 138 x 4 € = 552 €
- Association sportive Voltaire : 240 x 4 € = 960 €
- Association sportive Joliot Curie : 259 x 4 € = 1036 €

Pierre TRAPIER regrette que cette dotation ne progresse pas. Madame ARSAC rappelle que les écoles élémentaires ont fait l'objet d'un don substantiel d'une entreprise nouvellement installée sur Portes-lès-Valence.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7- Convention d'objectifs MJC - (Rapporteur : L. CHAMBONNET)

Le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs triennale (2021-2023) avec la MJC qui définit les relations contractuelles entre la commune et l'association.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8- Subvention MJC - (Rapporteur : L. CHAMBONNET)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention initiale de la MJC pour un montant de 450 756 €, sur un budget prévisionnel de 962 063 € (+ 6 % par rapport au budget 2019).

La crise sanitaire que nous connaissons n'a pas épargné les activités socioculturelles développées par la MJC avec l'annulation de nombreux projets et une activité réduite qui entraînent une baisse significative des postes de charges. En conséquence, et suite aux réunions entre techniciens et élus, le résultat de l'exercice 2020 devrait s'établir à 760 590 €.

Afin d'assurer l'équilibre des activités confiées par convention à la MJC, le Conseil Municipal attribue une subvention de 383 000 € pour l'exercice 2020.

Madame BAYOUD s'étonne de la baisse significative de la subvention et ne voudrait pas que la crise sanitaire soit le prétexte à une cure d'austérité et souhaite un maintien de la subvention au niveau 2019.

Madame GIRARD précise que, comme le stipule la convention, la subvention vient en équilibre des actions réellement effectuées par la MJC. Effectivement, la crise du COVID a provoqué l'annulation de nombreuses activités avec un effet direct sur la masse salariale qui est en baisse. La subvention de 2020 vient équilibrer cet état de fait.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9- Garantie d'emprunt Société pour le Développement de l'Habitat - construction de logements 33 ter rue Descartes - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Madame le Maire informe que la Société pour le Développement de l'Habitat a décidé de contracter un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de construction de 12 logements locatifs au 33 ter rue Descartes. La Caisse des dépôts et consignations conditionne l'obtention de ce prêt à une garantie apportée par la commune de Portes-lès-Valence pour 50 % des remboursements exigibles, le reste de la garantie devant être apportée par Valence Romans Agglomération.

Le Conseil Municipal accorde la garantie sollicitée. La délibération est adoptée à l'unanimité.

10- Avis sur dossier enquête publique environnementale - Autorisation de prélèvement pour irrigation à des fins agricoles, bassin de la Véore et la Barberolle - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Monsieur le Préfet de la Drôme sollicite l'avis du Conseil Municipal pour l'enquête publique environnementale concernant le projet d'Autorisation Unique de Prélèvement (AUP), pour l'irrigation à des fins agricoles, dans les eaux superficielles des bassins de la Véore et de la Barberolle et la nappe des alluvions de la plaine de Valence.

La commune de Portes-lès-Valence est concernée uniquement par le bassin de la Véore.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11- Modification du tableau du personnel - (Rapporteur : S. BROT)

Suite aux propositions établies par le Centre de Gestion de la Drôme, aux besoins de la collectivité et à la validation par l'autorité territoriale, le tableau du personnel est modifié.

Le Conseil municipal approuve les modifications proposées, induites par des avancements de grade, des promotions internes et des titularisations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12- Extension du nouveau RIFSEEP aux filières techniques et culturelles et modification de la filière sociale - (Rapporteur : S. BROT)

Le conseil municipal approuve l'application du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (régime tenant compte des fonctions, sujétions, expertises et expériences professionnelles) dans les mêmes conditions que celles définies pour la filière administrative pour les filières techniques et culturelles ainsi que la modification du régime pour la filière sociale.

Le Groupe Portes Citoyenne s'abstiendra du fait de son opposition à ce qui s'apparente à une individualisation des rémunérations.

La délibération est adoptée par 26 voix pour et 7 abstentions.

13- Accroissement temporaire d'activité - (Rapporteur : S. BROT)

En raison de période de surcroît d'activité, certains services de la collectivité ont des besoins occasionnels en matière de personnel, notamment pour ce qui concerne le service entretien ménager ou le service restauration scolaire.

Le Conseil Municipal approuve la création de 35 emplois dans le cadre d'emploi des adjoints techniques. La délibération est adoptée par 28 voix pour et 5 abstentions.

14- Valence Romans Agglo - Rapport assainissement collectif et non collectif 2019 - Rapport gestion des déchets 2019 (Rapporteur : G. GIRARD)

Le conseil municipal prend acte de la présentation des rapports d'activités.

En complément de ces deux rapports dont la transmission est rendue obligatoire par les textes, le rapport 2019 développement durable de Valence Romans Agglomération et le rapport d'activité Valence Romans Déplacements 2019 ont été remis aux conseillers municipaux

15- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations - (Rapporteur : G. GIRARD)

Exercice du droit de préemption :

N° décision	Adresse du bien	Références cadastrales	Décision
115	14 rue Jean Moulin	AY0048	Non Préemption
135	33 B rue Emile Zola	AN0061	Non Préemption
137	22 rue Gabriel Péri	AN0386	Non Préemption
138	rue Jacques Brel	AO0197 AO0199 AO0203 AO0208 AO0211 AO0214	Non Préemption
139	2 rue Edith Piaf	AP0039	Non Préemption
146	13 rue Marcel Cachin	AZ0187	Non Préemption
147	Les Auréats	AK0076 AK0093 AK0234p	Non Préemption
148	Les Auréats	AK0056 AK0234p	Non Préemption
155	10 route de Beauvallon	AP0006p, AP0007	Non Préemption
156	34 et 36 rue Jean Jaurès	AL0312, AL0313	Non Préemption
157	20 allée de la Fraternité	AN0229 et AN0231	Non Préemption
158	4 impasse des Hirondelles	AS0151	Non Préemption
159	1 rue Rosa Luxemburg	AK0222	Non Préemption

N° décision	Adresse du bien	Références cadastrales	Décision
160	13 rue Voltaire	AL0265	Non Prémption
161	9 rue Georges Sand	AO0136	Non Prémption
162	67 rue Descartes	AT0299p, AT0300	Non Prémption
163	4 rue Ambroise Croizat	AN0093	Non Prémption
164	Les Auréats	AK0092	Non Prémption
166	31 rue Emile Zola	AN0059	Non Prémption
167	16 rue Paul Verlaine (copro : lots n°26 et n°110)	AM0016	Non Prémption
168	16 rue Paul Verlaine (copro : lots n°13 et n°97)	AM0016	Non Prémption
171	82 rue Jean Jaurès	AN0305, AN0306, AN0307	Non Prémption
174	rue Marx Dormoy	AK0328	Non Prémption
175	11 rue Marx Dormoy	AK0332	Non Prémption
177	rue Jacques Chirac	AK0288 à 0298, AK0316 à 0326, AK0333, AK0335, AK0336.	Non Prémption
178	rue Jacques Chirac	AK0285, AK0286	Non Prémption

Règlement de sinistres / recours :

N°173 : Encaissement chèque Groupama de 158,70 € en règlement du sinistre du 21 juillet 2020 relatif à la dégradation de 3 plots rue Jean Jaurès par un véhicule identifié.

N°179 : Encaissement d'un chèque de SOFAXIS d'un montant de 622,88 € concernant un recours contre tiers dans le cadre d'un accident du travail d'un agent communal.

Marchés publics / contrat :

N°141 : Signature avenant contrat de maintenance COPAS SYSTÈMES suite au changement du portail basculant du garage de la Mairie pour un montant annuel de 334,16 euros.

N°142 : Signature maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Paul Langevin, pour un montant de 12 960,00 € TTC avec le Cabinet David (26100 Romans)

N° 151 : Signature avenant n°1 au lot 10 "Plomberie sanitaire, chauffage, ventilation" du marché de construction d'une tribune d'honneur au stade Coullaud, avec l'entreprise EDREThERM pour une moins-value de 28 335,52 € H.T.

N°152 : Signature d'un contrat de visite annuelle pour 11 défibrillateurs avec CARDIOSECOURS (06340 Drap) pour un montant de 78 € TTC annuel et une durée de 5 ans.

N°154 : Signature d'un contrat de prestation de service concernant des investigations de terrain sur les sols rue Brossolette (ancien terrain E26) avec la société VERITAS (69 Dardilly) pour un montant de 13 410 euros HT.

N°169 : Signature avec ADEVA (26 Valence) d'un contrat de maintenance des équipements de sonorisation des salles communales pour un montant de 5 612,40 € TTC annuel.

N°170 : Signature d'une convention avec Air Liquide pour la mise à disposition d'une bouteille Médium smartop premium vide Arcal speed pour un montant de 329,00 € TTC sur 5 ans.

N°172 : Signature avenant pour les lots 1,2 et 3 de la consultation "Contrats d'assurances pour la ville de Portes-lès-Valence" modifiant l'article 4 de l'acte d'engagement pour prendre en compte les évolutions de bases d'assurance et les résultats techniques.

N°176 : Signature d'un contrat de maintenance d'un écran LED avec la société ADS Écran Led (26800 Portes-lès-Valence) pour un montant annuel de 216 € TTC.

N°180 : Signature avenant n°1 au lot 12 "VRD - chaussée" du marché de construction d'une tribune d'honneur au stade Coullaud, avec la société ENTREPRISE 26 (26800 Portes-lès-Valence) pour une plus-value de 14 717,85 € H.T.

N°182 : Signature d'un contrat avec APAVE Sud Europe (26 Valence) pour la réalisation d'un diagnostic amiante d'un local commercial avec prélèvement et analyse pour un montant initial de 725,00 € HT et un montant de 350,00 € HT la visite supplémentaire.

N°184 : Signature d'un contrat de prestation de vérification d'accessibilité d'un local commercial avec la société APAVE (26 Valence) pour un montant de 450 € HT

N°185 : Signature contrat location entretien d'une plieuse avec QUADIENT (92 Rueil-Malmaison) pour un montant annuel de 2024,00 € HT et une durée de 36 mois.

N°186 : Signature contrat location entretien d'une machine à affranchir avec QUADIENT (92 Rueil-Malmaison) pour un montant annuel de 628,00 € HT et une durée de 3 ans renouvelable 2 fois 1 an.

N°187 : Signature avenant n° 1 au lot 8 "Carrelage - faïence" du marché de construction d'une tribune d'honneur au stade Coullaud, avec la société CBL (26 Bourg de Péage) pour une plus-value de 360,00 € H.T.

Louage de choses / aliénation :

N°149 : Location du terrain situé rue Jean Baptiste Corot (cadastré AY136) pour installation d'une antenne télécom, à la société HIVORY (92400 Courbevoie) pour un montant de 5 464,79 € annuel, pour une durée de 12 ans.

N°150 : Location du terrain situé rue De Lattre de Tassigny (cadastré AD80) pour installation d'une antenne télécom, à la société HIVORY (92400 Courbevoie) pour un montant de 5 530,65 € annuel, pour une durée de 12 ans.

N°153 : Substitution de la société WBG Finances à la société NH PLV sur le bail pour local commercial rue du 8 mai 1945 (local Naturhouse)

N°181 : Cession de 3 véhicules, sans contrepartie financière au vu de leur état, à des professionnels de l'automobile, soit un Renault Kangoo de 2003, un camion Mitsubishi Canter de 2004 et une Peugeot 306 de 2002.

Emprunt

N°165 : Signature d'un emprunt auprès du Crédit Agricole pour un montant de 2 000 000 d'euros, remboursable sur 15 ans à taux fixe (0,47 % annuel – taux résultant de l'annuité réduite : 0,4155 % annuel).

Demande subventions

N°143 : Demande de subvention auprès de la Région concernant la réalisation d'une aire multisports rue Voltaire pour un montant de 15 245 € (20%).

N° 144 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme concernant la réalisation d'un gymnase et d'une salle annexe pour un montant de 279 733 €.

N° 145 : Demande de subvention auprès du Conseil Régional concernant la réalisation d'un gymnase pour un montant de 569 520 €

16- Question écrite des élus de Portes Citoyenne

Suite à la crise sanitaire que traverse le pays depuis la mi-mars, les élus de Portes Citoyenne proposent qu'à compter du mois de janvier 2021, les enfants portois, en particulier pour ceux relevant des quotients A à D puissent bénéficier de repas gratuits ou à tarifs réduits dans les restaurants scolaires de la commune.

Madame le Maire relève qu'il s'agit là d'une proposition démagogique. Les orientations, puis l'exécution du budget, c'est pour l'ensemble de la collectivité et, sur 14 ans de mandat, pas d'augmentation d'impôts pour les Portoïis. S'il y a des besoins émergents, le CCAS y répondra.

Monsieur TRAPIER exprime le fait que le repas est un droit et que celui de la cantine est parfois le seul. C'est un choix politique de ne pas répondre à une montée de la précarité que la majorité refuse de voir.

Geneviève GIRARD conclut en refusant de décliner au local les chiffres nationaux. Le conseil municipal et l'exécutif s'occupent du local et il ne s'agit pas de répondre par anticipation à des questions qui ne se posent pas aujourd'hui. Certes, les effets de la crise sont encore à venir, mais la collectivité saura y répondre.

La délibération n'est pas adoptée par 26 contre, 5 pour et 2 abstentions.